

REGLEMENT

1. Le Comité des fêtes de Treffort organise un vide-greniers le dimanche 19 mai 2019 de 9h à 18h.
2. Le droit de place est fixé à 5 euros par stand de 2 mètres linéaires. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs. En cas de désistement ou d'intempéries, il n'y aura pas de remboursement.
3. Aucun véhicule n'est autorisé sur les emplacements et aucun matériel n'est fourni pour l'installation des stands.
4. Les exposants seront reçus à partir de 7h.
5. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et vide après la manifestation.
6. Ils s'engagent à exposer pour la 1^{re} ou 2^e fois de l'année en cours et à ne vendre que des biens personnels.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal :Commune :

Tel :

Carte d'identité N°

délivrée le

par

N° immatriculation véhicule

.....emplacement(s) de 2m 5€ x =€

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

A, le Signature

Inscription à retourner avec le bulletin signé, avec photocopie recto-verso de la carte d'identité et d'un chèque libellé au nom du Comité des fêtes de Treffort.

Adresse : Mme Granier Marie-Noëlle- Comité des fêtes - 38650 Treffort